

7. **VARIA**

7.1 **DEMANDE D'APPUI FINANCIER - MIRA**

Le conseil a décidé de ne pas appuyer l'organisme pour le moment.

7.2 **COMPTES BANCAIRES - ACCÈS**

Rés. : 2022-110

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice donne accès sommaire au maire pour visualiser les comptes.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 19 h 45 à 20 h 10.

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 10 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2022-111

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, maire Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2022

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 11 août 2022, 19 h 00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Marc-André Larrivée, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

madame Anne-Marie Martel, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon le tout formant quorum sous la présidence de **Marc-André Larrivée**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19 h 00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2022-112

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUILLET 2022

Rés. : 2022-113

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 4 juillet 2022.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Rés. : 2022-114

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 15 août 2022;

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (juillet) :	20 716.70 \$
Dépenses incompressibles payées en juillet	2 347.94 \$
Comptes à payer du mois :	60 018.40 \$

4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE SUR LA ROUTE DU DOMAINE

Rés. : 2022-115

CONSIDERANT que la municipalité a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour une étude géotechnique en vue de la construction éventuelle d'un centre communautaire sur la route du Domaine;

CONSIDERANT que nous avons reçu deux (2) soumissions;

ENGLOBECORP :	15 315 \$ plus taxes
GHD :	19 000 \$ plus taxes

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la firme Englobe pour la réalisation d'une étude géotechnique en prévision de la construction d'un centre communautaire sur la route du Domaine.

4.3 **ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SCHEMA REVISE 2021-2026 DE LA MRC DE LA MITIS**

ATTENDU QUE conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 (le « Schéma révisé 2021-2016 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été présenté à la Commission de sécurité publique et que celle-ci s'en est déclarée satisfaite;

ATTENDU QUE la MRC de la Mitis doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC La Mitis;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

Rés. : 2022-116

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité de Grand-Métis ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

ATTENDU la recommandation du comité de révision du schéma de couverture de risque 2022 daté du 19 juillet 2022;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de municipalité de Grand-Métis adopte le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC de La Mitis.

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC de La Mitis.

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

4.4 **SUIVI DES DOSSIERS**

Les conseillers discutent des différents dossiers en cours

5. **URBANISME ET VOIRIE**

5.1 **NIVELAGE DE L'ANSE DES MORTS**

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'octroi du contrat à Excavation Chouinard pour le nivelage et le rechargement de l'Anse-des-Morts donné le 15 juillet dernier selon l'offre de service reçu le 27 mai dernier.

Rés. : 2022-117

5.2 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROFILAGE DES FOSSÉS SUR LE CHEMIN DE L'ANSE-DES-MORTS**

Rés. : 2022-118

CONSIDERANT que la municipalité a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour le profilage de fossés sur le chemin de l'Anse-des-Morts à Grand-Métis;

CONSIDERANT que nous avons reçu deux (2) soumissions;

Excavation Léon Chouinard et Fils 10 200.00 \$ plus taxes

Rémi Lepage 15 960.00 \$ plus taxes

CONSIDERANT qu'Excavation Léon Chouinard et Fils est le plus bas soumissionnaire ;

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à **Excavation Léon Chouinard et Fils** pour le profilage des fossés sur le chemin de l'Anse-des-Morts.

6. **CORRESPONDANCE**

Rés. : 2022-119

6.1 **FAUCHAGE D'UNE PARTIE DU LOT DU LOT 6 484 398**

Attendu qu'il serait utile pour des raisons de sécurité de faire faucher une partie du lot 6 484 398, soit le terrain derrière le bureau municipal;

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Jocelyn Fournier d'effectuer le fauchage bénévolement.

7. **VARIA**

7.1 **SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Le conseil demande à la directrice de s'informer afin de faire l'installation de caméra de surveillance au bureau municipale afin d'assurer la sécurité des employés.

7.2 **FQM - FORMATION**

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire monsieur Jacques Vachon, Conseiller à la formation suivante :

- Apprivoiser le droit de préemption, le nouveau venu dans le coffre à outils municipal : Formation virtuelle prévue le 14 septembre 2022, de 10 h à 11 h 30 au coût de 85 \$ plus taxes

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

Rés. : 2022-120

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 25 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, maire Chantal Tremblay, dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il